

Pourquoi devrais-je me syndiquer ?

En France, la CGT est la première force syndicale depuis plus d'un siècle. Mais pour qu'elle le reste et devienne plus forte à l'avenir; nous avons besoin de vous.

Comme certaines questions reviennent souvent dans les propos des salariés au sujet des syndicats, nous avons jugé utile de répondre à certaines d'entre elles.

Les syndicats n'existent pas sans les syndiqués.

En revanche, il est certain que quand nous serons plus nombreux, nous serons aussi plus à même de faire valoir nos revendications, les vôtres. Car les revendications de la CGT, ce sont avant tout les syndiqués qui les font.



Voici donc, en quelques questions, les raisons qui nous l'espérons vous conduiront à rejoindre notre syndicat afin d'en faire le vôtre. Car le plus important est que, si vous adhérez à la CGT, c'est vous qui la ferez. Vous en serez l'acteur ou l'actrice principal.

**Alors,
pensez à prendre
votre destin
professionnel en mains,
adhérez à la CGT !**

1 Les syndicats sont trop loin de mes préoccupations, trop politiciens !

La CGT a pour vocation de défendre les intérêts individuels et collectifs des salariés jusqu'au bout.

Seuls les syndiqués influencent l'action de la CGT, en aucun cas les partis politiques, associations ou autres... Néanmoins, les syndicats étant aussi les représentants des salariés dans la société, ils ont un rôle d'acteur social important.

En venant à la CGT, personne n'abandonne ses idées personnelles, ce sont les idées des syndiqués qui comptent, et ce sont eux qui contribuent à la richesse du syndicat.

2 Pourquoi me syndiquer ? C'est le patron qui décide de tout dans l'entreprise.

Nous pensons que si nous prenons nos affaires en mains, nous pouvons faire changer les choses. Dans beaucoup d'entreprises, l'action collective a permis des avancées en matière de salaires, de conditions de travail, de lutte contre la précarité... Se syndiquer est important car plus nombreux nous sommes plus forts !

3 Dans ma boîte je ne sais jamais ce qui se passe dans les réunions avec la direction.

A la CGT, nous tenons les syndiqués informés des réunions avec la direction, tout comme de la vie interne du syndicat d'ailleurs.

Dans notre syndicat, personne n'est propriétaire de son mandat. Là encore ce sont les syndiqués qui désignent leurs représentants.

4 Dans ma boîte, il n'y a pas de délégués. Qui me soutiendra face à la direction ?

Aujourd'hui, les entreprises de plus de onze salariés ont l'obligation de tenir des élections professionnelles et donc d'avoir des représentants du personnel.

Pour la CGT, tous les salariés devraient pouvoir se défendre quelle que soit la taille de leur entreprise. Ce sont de nouveaux droits à conquérir !

5 Je vote pour la CGT, c'est déjà bien suffisant

Voter c'est déjà agir, mais ce n'est pas suffisant !

Face aux employeurs, si nous voulons peser et être écoutés, si nous voulons négocier dans les conditions les plus favorables, il ne faut jamais oublier que notre première force c'est le nombre.

6 Il y a trop de syndicats, je ne sais pas lequel choisir !

C'est vrai et c'est une caractéristique française ! D'ailleurs, par souci d'efficacité, notre organisation recherche toujours (sans trahir nos revendications) l'unité syndicale.

La CGT porte des valeurs de solidarité, de liberté, d'égalité, de démocratie, de paix et de lutte contre toutes les formes de discrimination.

7 *Se syndiquer, c'est trop cher et où ira l'argent de ma cotisation ?*

Se syndiquer c'est se donner les moyens de l'action collective. En clair, la cotisation sert à l'expression de l'organisation (tracts, affiches, formations, organisations de réunions, etc.).

Elle sert au financement solidaire de la CGT au travers de ses différentes organisations (Confédération, fédérations, unions départementales et locales, syndicats).

La cotisation s'élève à 1 % du salaire net.

8 *Que me coûte réellement ma cotisation syndicale en fin d'année ?*

Tous les salariés, même non imposables, bénéficient d'un crédit d'impôt pour les cotisations syndicales.

Par ailleurs, l'état rembourse par chèque, les salariés non imposables, 66,66 % de la somme totale annuelle.

Exemple:

Pour une cotisation annuelle de 120€ (soit 10€ par mois), l'adhérent recevra un chèque de 80€.

Il n'en coûtera réellement en cotisation à l'adhérent, que 3,40€ par mois.

9 *Je me syndique pour participer ! Trouverai-je ma place dans le syndicat ?*

Etre syndiqué c'est apporter ses connaissances au collectif. Tu prendras la place que tu auras envie de prendre, avec le degré d'investissement qui sera le tien.

Tous les salariés ont leur place dans le syndicat. Chacun compte pour un et ce sont les adhérents qui décident.

10 *Je me syndique, mais à quoi cela me donne-t-il le droit ?*

Individuellement et collectivement, nous faisons valoir nos droits (Code du Travail, conventions collectives, accords d'entreprise...).

En outre, le syndiqué a le droit à des informations particulières (presse, informations juridiques, assistance...). Nous proposons également des formations syndicales dans de multiples domaines.

Et puis, être syndiqué, c'est surtout être acteur de l'amélioration de ta condition de salarié. C'est aussi ne plus être seul face au monde du travail.

**Vous ne voulez pas en rester là !
Ensemble, dans le syndicat,
nous serons plus forts.
Bulletin de contact et de syndicalisation**

Nom

Prénom

Adresse

Code postal Ville

Téléphone

Courriel

Age Profession

Entreprise (nom et adresse)



Contact : Fédération THCB CGT
Case 415 - 263 rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
Tel. 01 55 82 84 89
Courriel the@cgt.fr

Pourquoi se syndiquer ?



www.thcb-cgt.fr

